

211C0076
FR0000064560-OP031-GC05

20 janvier 2011

Ouverture et calendrier de la garantie de cours visant les actions de la société.

CFCAL-BANQUE

(Euronext Paris)

Le 18 janvier 2011, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme la garantie de cours visant les actions Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine-Banque (ci-après « CFCAL-BANQUE ») déposée par Oddo Corporate Finance et Keefe, Bruyette & Woods, agissant pour le compte de la société Crédit Mutuel Arkéa (cf. Décision et Information 211C0064 du 18 janvier 2011).

La note d'information conjointe des sociétés Crédit Mutuel Arkéa et CFCAL-BANQUE (visa n°11-016 du 18 janvier 2011) a été diffusée et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqué publié ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 235-2 du règlement général, la garantie de cours sera ouverte du **21 janvier au 10 février 2011 inclus**.

Oddo Corporate Finance se portera acquéreur sur le marché, pour le compte de la société Crédit Mutuel Arkéa, des actions qui seront apportées à la garantie de cours, sur la base d'un ordre d'achat libellé au prix de 60,10 € par action visant la totalité des actions non détenues par l'initiateur.

Une procédure semi-centralisée par Nyse Euronext Paris est également mise en place étant précisé que les frais de négociation resteront à la charge des actionnaires vendeurs. **Seuls les actionnaires qui auront apporté leurs titres dans le cadre de l'offre semi-centralisée par Nyse Euronext Paris pourront le cas échéant bénéficier d'un éventuel complément de prix** (cf. notamment Décision et Information 211C0064 du 18 janvier 2011).

Nyse Euronext Paris publiera les conditions de réalisation de la garantie de cours et son calendrier détaillé.